

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,**

Par la grâce de Dieu, j'ai ce matin le privilège de décliner devant vous la feuille de route du gouvernement que j'ai l'insigne honneur de diriger.

Cette feuille de route, Son Excellence, Monsieur le Président de la République Macky SALL en a déterminé les orientations et fixé le cap.

En nous investissant de sa confiance, le Chef de l'Etat nous donne, les membres du gouvernement et moi-même, l'opportunité d'accomplir une mission exaltante pour chacun d'entre nous, celle de servir les sénégalais et de réaliser leurs aspirations.

Je voudrais donc, en cet instant solennel, le remercier très sincèrement pour sa confiance et lui renouveler mon engagement total à travailler avec loyauté pour la réalisation de son ambition pour le Sénégal.

Monsieur le Président, Honorables députés,

Vous êtes les dépositaires de la confiance du peuple, chargés d'exprimer sa voix et de veiller à la prise en charge de ses attentes.

Je salue avec respect votre action, tout comme je rends hommage ici à mon prédécesseur pour tout le travail accompli. Depuis le 25 mars 2012, les changements attendus par nos compatriotes ont été entamés dans un environnement international et national particulier.

Les effets de la crise économique et financière continuent d'affecter l'économie mondiale dont la croissance devrait rester légèrement au-dessus de 3 % en 2013, soit à son niveau de 2012.

La crise se prolonge dans la zone euro et certains de nos partenaires stratégiques historiques sont en difficulté.

Au sein de l'UEMOA, la croissance économique devrait atteindre 6,5%. C'est pour dire que, malgré nos nombreux défis, l'Afrique et le Sénégal sont aujourd'hui des zones de croissance économique et de création de richesses. Nous avons donc beaucoup de raison d'être optimistes.

Toutefois, le contexte actuel impose à tous les pays des efforts de rationalisation et des réformes courageuses pour lutter contre le gaspillage et orienter les ressources essentiellement vers les programmes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Ces réformes ont été engagées par le Président Macky Sall dès son installation.

En effet, il a fallu faire face à des moins-values de recettes fiscales de plus de 34 milliards de FCFA en fin mars 2012. L'Etat devait une dette de 150 milliards aux entreprises privées et nous avons trouvé un déficit de près de 8% qu'il a fallu ramener à 5,8%, sans compter les nombreuses urgences sociales comme la crise dans le monde rural, les inondations, le coût élevé de la vie.

Je ne m'étendrai pas outre mesure sur cet héritage, car l'objectif aujourd'hui est de vous entretenir de l'avenir proche.

Je dois souligner, toutefois, que les efforts que nous avons entrepris pour l'assainissement des finances publiques se sont traduits par un redressement de la croissance à 3,5% en 2012 contre 2,1% en 2011.

Monsieur le Président, Honorables députés,

Nous comprenons bien l'aspiration de nos compatriotes à mieux vivre, à satisfaire leurs besoins essentiels, à avoir des emplois et à accroître leurs revenus.

Ces demandes concrètes relèvent d'une quête bien légitime de plus de progrès économique et social.

Ce message nous l'avons compris.

C'est pourquoi, sous la forte impulsion du Chef de l'Etat, son Excellence M Macky Sall, nous avons décidé d'accélérer la marche de notre pays vers une économie émergente, une société solidaire et inclusive, dans un Etat de droit, avec une Administration de missions renouvelée.

Mon adresse s'inscrit donc dans les orientations stratégiques et sectorielles du programme « Yoonu Yokkute » déjà partagées avec vous, et dont la mise en œuvre a commencé à donner des résultats bien visibles. Elle souhaite apporter des réponses appropriées aux demandes concrètes des populations.

Monsieur le Président, Honorables députés,

La réflexion que je voudrais partager avec vous s'articulera autour de **trois grands axes** :

1. La prise en charge des urgences sociales et la correction des inégalités ;
2. La relance de l'économie pour une croissance génératrice d'emplois ;
3. Enfin, la consolidation de l'Etat de droit avec le renforcement de la bonne gouvernance et le développement local

Monsieur le Président,

Je mettrai à chaque fois en exergue les réformes et programmes majeurs dont la mise en œuvre reste déterminante pour accélérer la réalisation de ces trois objectifs.

J'évoquerai naturellement l'agenda que nous nous sommes fixé, les moyens à mobiliser à cette fin, ainsi que les méthodes de gouvernance pour conduire ces changements attendus.

Monsieur le Président, Honorables députés,

Je partagerai avec vous des objectifs quantifiés et chiffrés et je souhaiterais que la représentation nationale que vous êtes nous interpelle régulièrement sur le niveau d'exécution de ces programmes. Ainsi, je suggère que deux fois par mois, les membres du gouvernement viennent à l'Assemblée nationale faire le point sur l'état d'avancement de leurs programmes respectifs.

A travers vous, leurs élus, les sénégalais seront régulièrement tenus au courant du travail du gouvernement.

Des comités consultatifs incluant les acteurs du secteur privé et de la société civile seront mis en place au niveau des ministères ; il sera également institué à la Primature un Haut Comité de suivi des programmes et projets publics et ces mécanismes permettront aux sénégalais d'apprécier nos progrès et nos performances.

I. POLITIQUES SOCIALES ET LUTTE CONTRE LA VULNÉRABILITÉ

Monsieur le Président, Honorables députés

Je voudrais tout d'abord vous entretenir des **politiques sociales**, notamment celles en direction de nos concitoyens les plus vulnérables.

Nous comptons, sur la période 2013-2017, donner encore plus d'impulsion aux programmes à fort impact social, pour apporter des réponses concrètes aux urgences sociales et au besoin de protection des groupes les plus vulnérables. Car, Monsieur le Président, notre action n'aura de sens que si les sénégalais, tous les sénégalais, ceux des villes, de la banlieue et des zones rurales, sentent qu'ils vivent mieux que par le passé et que leurs enfants auront la chance d'une vie meilleure.

Je rappelle, à ce sujet, que près d'un ménage sénégalais sur deux reste pauvre et le phénomène, plus accentué dans les zones rurales, touche 57,3% des ménages.

Aujourd'hui, au moins huit régions sur les quatorze que compte le pays ont une incidence de pauvreté jugée très forte, de plus de 60%.

C'est pourquoi, le gouvernement engagera dès 2014 un programme d'urgence d'infrastructures sociales, dénommé « **Programme d'Infrastructures en faveur des localités les plus défavorisées** ».

Il s'agit, dans le cadre de la planification pluriannuelle des investissements publics, de privilégier, par une approche concertée entre les ministères, la réalisation de plateformes d'infrastructures permettant à 2000 villages appartenant aux 62 communautés rurales les plus pauvres, d'avoir accès à l'eau, à l'école, à des services de santé et à des pistes.

En outre, pour élever leur potentiel économique, ces collectivités bénéficieront, dans le cadre d'un ciblage, des programmes d'implantation de fermes agropastorales et d'équipement en matériel de production.

Le programme global concernera à terme 88 communautés rurales, et 3000 villages, et devra toucher près de 1,2 millions de personnes, avec l'objectif d'éliminer progressivement la fracture entre ces localités et le reste du pays.

Ces programmes représentent un investissement, une source de cohésion sociale et de stabilité, ainsi qu'un moyen de rompre le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

C'est ce qui justifie le programme de **Bourse de sécurité familiale, expérience novatrice en Afrique**.

La bourse est destinée à fournir pendant l'année des allocations trimestrielles de 25.000 FCFA à des ménages vivant dans une situation d'extrême pauvreté.

Cette allocation favorisera l'inscription et le maintien de leurs enfants à l'école, l'assurance de leur prise en charge vaccinale et leur enregistrement à l'état civil.

A travers la bourse de sécurité familiale, c'est une nouvelle bataille qui est engagée pour la scolarisation universelle, la protection de la santé des enfants et donc la baisse de la mortalité infantile.

Ce programme doté d'une enveloppe budgétaire de 5 milliards de FCFA en 2013 va bénéficier à **50.000 ménages** répertoriés sur la base de critères partagés.

Cet effort financier sera accru progressivement avec une inscription budgétaire supplémentaire de 5 milliards de FCFA par an. L'enveloppe atteindra donc **25 milliards en 2017** pour soutenir **250.000 familles** sur toute l'étendue du territoire.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

1.1 COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Nous avons aussi fait le constat que seuls 18% de la population sénégalaise disposent d'une couverture maladie publique ou privée.

L'écrasante majorité de nos compatriotes vit cette absence de couverture avec d'énormes difficultés.

Aussi, le gouvernement a-t-il, dans un souci d'équité, lancé depuis le 20 septembre 2013 la Couverture Maladie Universelle qui garantira l'accès des populations à un paquet minimum de soins. A cette fin, L'Etat a apporté cette année une dotation de 5 milliards de FCFA. Cette dotation sera consolidée pour les années à venir.

Le dispositif, opérationnalisé à travers les mutuelles de santé, prendra également en compte la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les personnes du troisième âge, à travers un Plan Sésame rénové. Les familles vulnérables bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale participeront à l'assurance-maladie à raison de 5000 francs par famille et par an.

L'objectif du programme est de passer d'un taux de couverture de la population de 18% en 2013 à 33% en 2014 et à 95% en 2017,

1.2 CARTE D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Monsieur le Président, toujours dans l'objectif de lutter contre les injustices sociales, le Gouvernement a lancé la Carte d'égalité des chances destinée à la prise en charge des personnes vivant avec un handicap.

Cette carte leur permet l'accès à des services spécifiques, dont les soins dans les structures de santé publiques.

Elle sera opérationnelle dès 2014 et touchera 30.000 bénéficiaires durant ses premières années, avec l'objectif d'atteindre 50.000 personnes en 2017.

Le Gouvernement traduira également dans ses politiques sectorielles son engagement résolu à promouvoir l'égalité et l'équité de genre, en consolidant les droits des jeunes filles et des femmes, en les préservant de toute forme de discrimination et de violence, en assurant leur promotion économique, sociale et leur leadership national.

1.3 SANTÉ

Cela m'amène, Monsieur le Président, à parler de la protection du couple mère-enfant, qui occupe une place essentielle dans notre politique sanitaire, à côté des programmes de la lutte contre les maladies transmissibles et chroniques.

L'ambition du gouvernement est d'assurer la délivrance de services de qualité et de garantir l'accessibilité géographique et financière à nos compatriotes.

A cet effet, l'offre de santé sera consolidée, avec la réalisation d'ici 2017 d'au moins 11 nouveaux centres de santé et 40 postes de santé, au profit des zones les plus défavorisées.

En outre, les hôpitaux de Fatick et Matam seront progressivement mis en service d'ici fin 2013, tandis que ceux de Ziguinchor et Dalal Jamm seront fonctionnels en 2014.

Le maillage du territoire en infrastructures sanitaires sera accompagné du renforcement des ressources humaines et des plateaux techniques, avec l'extension des plateformes de dialyses, des blocs opératoires et des scanners dans les régions.

Pour mieux rapprocher les prestations de services des populations, des stratégies de proximité seront développées à travers le programme de santé communautaire. Ce programme développera des activités préventives, curatives et promotionnelles en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement.

1.4 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Monsieur le Président, honorables députés,

La politique de prise en charge sociale des populations, c'est aussi la **lutte contre les inondations**, à travers un programme décennal qui privilégie les solutions structurelles.

Il s'agit de la réalisation d'ouvrages structurants de drainage et de stockage des eaux pluviales, de la restructuration de quartiers inondables.

Les travaux prioritaires de la phase d'urgence 2013-2014 ont mobilisé une enveloppe de 66 milliards de FCFA dont un montant de 17 milliards de FCFA pour **la construction de 2.000 logements sociaux** à Niaga et Tivaouane Peul.

Les attributaires des 400 premiers logements sont en train d'être installés et le programme sera entièrement achevé en décembre 2013.

Des actions d'aménagement et de restructuration seront entreprises d'ici à 2017 dans les quartiers de Pikine irrégulier Nord et Sud, Diaminar de Saint Louis, Khakhouné de Kaolack et les régions de Matam et Ourosogui.

Divers ouvrages et canaux de drainage des eaux pluviales seront également réalisés dans les zones les plus vulnérables aux inondations à Dakar et à l'intérieur du pays.

De manière plus globale, il sera mis en œuvre une stratégie plus active de prévention et de gestion des risques et catastrophes auxquels nos compatriotes sont exposés.

Il s'agit de prévenir les drames vécus avec les effondrements répétés d'édifices ou les incendies récurrents dans les marchés qui sont souvent le résultat de nos propres négligences, je dirai même parfois de notre indifférence face aux dangers.

Ces situations qui exposent nos populations à des risques quotidiens trouveront des réponses appropriées, à travers un vaste programme de lutte contre les risques et catastrophes, déjà engagé.

La protection des populations passera aussi par les mesures énergiques qui seront engagées pour la sécurité routière et la lutte contre les accidents de la circulation.

Il s'agira, en particulier, de renforcer les actions de prévention, mais aussi les sanctions pour les défaillances avérées, il faudra sécuriser la délivrance des titres de transport, et nous engagerons des concertations pour la mise en place du permis à points.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Nous le savons tous, la question des inondations pose un problème plus global d'aménagement et de gestion urbaine, avec la prolifération de quartiers mal assainis et l'installation anarchique des populations dans des zones inondables.

1.5 HABITAT SOCIAL

C'est pourquoi, le gouvernement renforcera aussi les programmes d'habitats sociaux, pour faciliter l'accès à la propriété aux personnes à faibles revenus, ce qui stimulera également la création d'emplois.

Dans cette perspective, la SNHLM a entamé la viabilisation de plus de 7.500 parcelles sur différents sites de la région de Dakar et à l'intérieur du pays, ainsi que la construction de 3.400 logements à Diamniadio.

Quant à la Caisse des Dépôts et Consignations, elle développera un programme de 5.000 logements sociaux à Bambilor d'ici 2017.

Ces offres se développeront à côté d'autres initiatives de plusieurs promoteurs privés que l'Etat et la Banque de l'Habitat du Sénégal accompagneront.

Parallèlement, le Gouvernement accélérera la viabilisation des Zones d'Aménagement Concerté dans toutes les régions.

Nos compatriotes de la diaspora dont l'ambition première est d'accéder à la propriété immobilière bénéficieront de quotas dans ces programmes.

Dans l'immédiat, le gouvernement pendra des mesures qui iront dans le sens de la baisse des loyers notamment dans la région de Dakar où ils sont parmi les plus chers en Afrique.

A cet effet, le gouvernement utilisera toutes les ressources qu'offrent les textes en la matière, notamment celui relatif à la surface corrigée. Ainsi les mesures qui seront proposées par le comité mis en place à cette fin seront effectives dans les prochaines semaines, ce qui, évidemment, soulagera bien des ménages.

1.6 HYDRAULIQUE RURALE, HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'accès à l'eau potable est une question vitale, notamment en milieu rural. Il est heureux de constater que notre pays a fait des progrès significatifs en la matière et va atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement y afférent.

Toutefois, il nous faudra assurer la prise en charge des 18% de ménages sénégalais ne bénéficiant pas encore d'une couverture satisfaisante de leurs besoins en eau.

Ainsi, durant la période 2013-2017, il est prévu la réalisation de **300 forages équipés** afin de permettre à **800.000** personnes supplémentaires d'avoir accès à l'eau.

En milieu urbain, l'accent sera mis sur la sécurisation de la production et la prévention des déficits projetés de 200.000 m³/jour à l'horizon 2025, à Dakar et sur la petite côte.

A cet égard, le gouvernement a déjà entamé la **réhabilitation de 10 forages** dans le cadre d'un programme d'urgence qui s'achèvera en 2014. Ces forages permettront une production supplémentaire de 34.500m³/jour.

Il est également prévu la réalisation d'une station de traitement du fer, pour améliorer la qualité de l'eau dans la banlieue de Dakar.

Par ailleurs, tirant les enseignements des graves perturbations survenues ces dernières semaines dans l'approvisionnement en eau de la capitale, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre des plans de contingence et de gestion des risques pour tous les services publics stratégiques, comme l'eau, l'électricité et les télécommunications.

Des conseils de veille stratégique seront chargés d'assurer un suivi permanent de la continuité dans la délivrance de ces services.

Des efforts substantiels seront aussi consentis pour les services liés à l'assainissement.

A cet effet, Monsieur le Président, nous avons l'ambition de réaliser le projet de dépollution de la baie de Hann. La station d'épuration de Cambérène sera réhabilitée pour porter sa capacité de 52.000 m³/jour. Le renouvellement du collecteur Hann-Fann et l'assainissement de la Cité soleil font également partie de nos priorités. Ces projets mobilisent plus de 83 milliards de FCFA.

Les plans directeurs d'assainissement, en cours d'actualisation pour toutes les grandes villes, permettront de renforcer les investissements prioritaires dans le secteur.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des ménages, le financement du Projet de Gestion durable des Déchets solides urbains d'un coût de 17,5 milliards est en négociation avancée avec des partenaires privés. Il permettra une meilleure gestion des déchets solides par les collectivités locales.

1.7 MESURES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Président, Honorables députés,

J'en arrive maintenant aux mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages qui se sont traduites par la revalorisation des pensions de retraite de 10% en 2012 et d'une baisse de l'impôt sur les revenus des travailleurs depuis le début de l'année 2013.

Cette dernière mesure représente 44 milliards qui devaient aller dans les finances publiques et qui en lieu et place sont allés directement dans les ménages concernés.

Par ailleurs, des baisses appréciables ont été également réalisées sur les prix des denrées de première nécessité depuis avril 2012.

En outre, pour contenir les velléités de hausse des prix, le Gouvernement a décidé, depuis le mois de mai 2013, d'homologuer les prix du riz brisé, du sucre cristallisé, de l'huile en fût et de la farine en concertation avec les opérateurs économiques dont je voudrais saluer ici l'esprit d'ouverture.

Toutefois, Honorables députés, il nous faut accepter que la véritable bataille pour le pouvoir d'achat c'est d'une part d'augmenter les revenus des ménages et d'autre part, de **produire encore plus** ce que nous consommons et de **consommer davantage** ce que nous produisons.

Notre option de développer l'agriculture s'inscrit dans cette perspective et je vous en parlerai tout à l'heure.

1.8 SOUTIEN AUX ACTIVITES ECONOMIQUES DES FEMMES ET AUX JEUNES/EMPLOIS

Monsieur le Président, Honorables députés,

Je suis consciente que la question de l'emploi est au cœur des préoccupations des sénégalais et surtout des jeunes sénégalais. L'emploi, nous le savons tous, c'est le garant de notre dignité, de notre sécurité et de celles de nos familles ; l'emploi c'est également ce qui assure la stabilité et la paix dans notre société.

A ce titre, l'Etat a déjà procédé au recrutement de 5591 jeunes dans la Fonction publique alors que l'enrôlement de 10.000 autres a démarré dans le cadre de la mise en place de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité qui sera présente dans tout le pays. La sélection se fait de manière transparente à travers les préfectures et sous-préfectures.

En outre, deux lignes de crédits de 10 milliards et 18 milliards de FCFA provenant respectivement de la Banque Islamique de Développement et de la Banque Africaine de Développement ont été mobilisées pour renforcer les programmes d'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes.

Ces financements permettront de générer au moins 15.000 emplois durables en milieu rural et périurbain et de renforcer les capacités techniques et de gestion de 17.000 promoteurs.

Ces ressources seront consolidées avec les fonds existants et déjà opérationnels, pour soutenir les activités génératrices de revenus des jeunes et des femmes.

Une enveloppe de 4,5 milliards de FCFA est également disponible pour soutenir les activités économiques des sénégalais de la diaspora qui, même s'ils sont loin des yeux, restent près de nos préoccupations. C'est l'occasion pour moi de magnifier ici leur contribution fondamentale à l'économie du pays à la stabilité des familles.

Monsieur le Président, l'innovation à souligner est que les lignes de crédits seront désormais gérées avec plus de rigueur, sans parti pris, ni connotation politicienne, à travers des mécanismes transparents, permettant le financement de projets viables et le respect strict par les porteurs de projets des conditions de remboursement.

A cet égard, ces promoteurs bénéficieront d'accompagnement dans la formulation, l'évaluation et la gestion de leurs projets.

Une plateforme intégrée de suivi/évaluation de ces dispositifs de financement sera opérationnalisée.

Honorables députés, afin de relever le défi du chômage et du sous-emploi, l'Etat s'engagera également dans la mise en œuvre du programme national des **domaines agricoles communautaires**.

L'objectif est de contribuer à l'aménagement d'au moins 30.000 ha de terres équipées d'infrastructures hydrauliques, de voiries, d'électricité, et d'ouvrages de génie civil.

Ces aménagements permettront l'installation de 2.000 Unités Autonomes d'Exploitation de 15 ha chacune, en moyenne. Cela permettra la mise en place de 2.000 Organisations de Jeunes Producteurs comptant, en moyenne, 15 sociétaires, chacune.

Ce programme, développera de véritables agropoles, lieu d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation aux métiers de l'agriculture et de disciplines connexes. Les premières expériences-pilotes donnent d'excellents résultats et il nous faudra gagner le pari de la généralisation.

Les domaines agricoles représentent également un moyen de capitaliser les financements des promoteurs privés désireux d'investir dans des activités de production, de transformation et de services agricoles et pastoraux dans toutes les régions. Ils devraient contribuer à la création d'au moins 50.000 emplois.

A cela s'ajouteront, bien entendu, les milliers d'autres emplois générés par les différents programmes d'investissements publics prévus d'ici 2017 pour soutenir la relance du secteur agricole et les activités du secteur privé.

1.9 EDUCATION ET FORMATION

Monsieur le Président, Honorables Députés,

C'est en investissant davantage dans le capital humain, notre richesse première, que nous pourrions capitaliser tous les efforts consentis pour stimuler la création d'emplois et de revenus.

Le défi qu'il nous faut relever aujourd'hui est d'offrir à tous nos enfants les mêmes chances d'accéder à l'école, de les préparer à travers des formations mieux adaptées, à valoriser leur potentiel et à réussir leur insertion socioprofessionnelle.

A cet effet, dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF), le réseau scolaire sera étendu, notamment dans les zones défavorisées. Sur la période 2013-2017 il est prévu la réalisation de :

- 200 nouvelles écoles complètes pour accueillir environ 50.000 élèves supplémentaires issus des régions les plus défavorisées ;
- 6000 salles de classe et 250 blocs d'hygiène ;
- 110 collèges de proximité, plus de 15 lycées départementaux, 19 collèges franco-arabes, 64 daara modernes et la modernisation de ceux existants.

Il faut signaler à cet égard, honorables députés, la tenue cette année du Baccalauréat en Arabe, une première dans notre pays. Nous comptons ainsi offrir à nos compatriotes arabisant les mêmes opportunités professionnelles qu'à ceux issus de l'enseignement classique, afin qu'eux aussi participent pleinement au développement de notre pays.

Certains anciens établissements comme le Prytanée militaire, les lycées Charles De Gaulle, Abdoulaye Sadi, Ameth Fall et Mariama BA seront réhabilités.

En outre, un programme de résorption de tous les abris provisoires sera entamé dans les écoles élémentaires, collèges et lycées.

Mais, en plus d'infrastructures de qualité, le secteur de l'éducation a besoin d'une gouvernance plus inclusive. C'est le sens des initiatives qui sont prises pour l'organisation des assises de l'éducation prévues dans le premier semestre 2014 sur toute l'étendue du territoire national.

Je suis persuadée, qu'avec ces assises, émergera une école sénégalaise en phase avec nos ambitions et nos valeurs, un creuset d'excellence offrant à nos enfants les meilleures aptitudes pour l'avenir.

Aussi, j'en appelle à l'engagement redoublé de tous les acteurs, et surtout de nos enseignants, investis de la redoutable mais exaltante mission de préparer les élites futures, qui auront la charge de conduire demain les destinées de ce pays.

Un des thèmes de ces concertations sera, sans aucun doute, l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, qui occupe une place essentielle dans notre nouveau programme éducatif.

Cette qualité résultera de l'accroissement de nos efforts en matière de recrutement et de formation des enseignants, d'amélioration des conditions de travail dans les écoles, d'une plus grande disponibilité des manuels scolaires, et de l'extension des cantines scolaires dans les zones les plus défavorisées.

Le gouvernement a aussi fait le choix, de mettre un accent particulier sur l'enseignement des sciences et techniques dans le cycle fondamental et dans les lycées ainsi que sur la professionnalisation des filières.

Cette option sera traduite dans le cadre de Partenariats Public-Privé, par la création de **six lycées professionnels spécialisés** dans les pôles de développement , avec des filières d'enseignement mieux articulées aux potentialités économiques des localités.

En outre, pour matérialiser notre option de créer « une école de la seconde chance », des programmes de formation duale « lycées-entreprises » seront développés.

Ils permettront à des apprentis déjà présents dans le secteur informel, de valider les compétences pratiques acquises et d'obtenir une qualification et des diplômes du CAP ou du BTS au sein des lycées professionnels.

Complétant le cycle secondaire, notre enseignement supérieur, un des leviers essentiels pour l'émergence, orientera ses activités vers des réponses pertinentes aux questions de développement socio économique du Sénégal.

A cet effet, conformément aux recommandations de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, la priorité sera accordée au développement des sciences, technologies, sciences de l'ingénieur, mathématiques et à la recherche appliquée. Les filières classiques continueront à être soutenues tout en favorisant le rapprochement avec le monde du travail.

Dans cette perspective, plusieurs grands projets ont été retenus, notamment :

- le démarrage de l'Université virtuelle du Sénégal avec la réalisation à partir de 2014 de 6 espaces numériques ouverts ;
- la finalisation, d'ici à fin 2014, des infrastructures et équipements pédagogiques des Universités de Dakar, Saint Louis, Ziguinchor, Thiès et Bambey ;
- l'ouverture en octobre 2016, d'une seconde université publique à Dakar et de l'Université du Sine Saloum de Kaolack ;
- l'ouverture dès 2015, de centres délocalisés des Universités dans les régions, la mise en place du réseau des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel ainsi que la création des centres de recherche dans les régions
- la mise en place du programme un étudiant-un ordinateur avec l'objectif d'atteindre au moins 50% des effectifs en 2017.

Ces orientations stratégiques seront soutenues par une nouvelle politique d'attribution des bourses basée sur des critères d'excellence et d'équité.

1.10 SPORT

Honorables députés,

L'épanouissement de notre jeunesse sera également assuré à travers une politique sportive centrée sur la réalisation d'infrastructures et d'équipements multifonctionnels, le renforcement et la diversification du financement des activités sportives, la modernisation de la gouvernance et la promotion des ressources humaines.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il son programme pour doter toutes les régions de stades multifonctionnels et d'installations sportives de proximité.

Je voudrais vous dire, ici, que les travaux de l'arène nationale démarreront en 2014 sur un site consensuel, pour soutenir l'essor de la lutte, notre sport national. Cette infrastructure accompagnera d'autres disciplines comme les arts martiaux, la boxe et le basket qui bénéficieront sur le site d'installations fonctionnelles.

Pour diversifier les sources de financement des activités sportives, un Fonds National de Développement du Sport sera mis en place. Il est destiné à assurer une gestion ciblée des sportifs de haut niveau dans le cadre de leur préparation, d'appuyer les fédérations avec lesquelles l'Etat sera lié par une convention, avec des objectifs à moyen et long terme.

L'Etat a également décidé d'accompagner le mouvement sportif dans la mise en place d'une fondation dont l'objectif est de mieux capter les fonds issus du sponsoring, du mécénat, des collectivités locales et du secteur privé.

1.11 Culture

Vecteur de progrès social et socle de notre identité, la culture bénéficiera d'actions soutenues pour créer la plus-value économique attendue de l'immense talent de nos artistes et créateurs, ainsi que la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel.

A cet égard, en plus de l'application effective de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, le statut des artistes sera élaboré.

En outre, à travers la territorialisation des politiques et la promotion de la diversité culturelle, les régions seront progressivement dotés de Maisons de la Culture et des Arts, fonctionnelles. Ces initiatives soutiendront l'émergence de celles privées.

2 RELANCE DE L'ECONOMIE

2. 1 ENVIRONNEMENT DE LA RELANCE ECONOMIQUE

2.1.1 REFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Monsieur le Président, Honorables Députés

Pour soutenir notre politique sociale et investir dans la qualité de nos ressources humaines, il faut créer de la richesse car on ne peut pas dépenser ce que l'on n'a pas.

C'est donc le moment de vous parler des mesures envisagées pour accélérer la **relance de l'économie** afin de créer encore plus d'emplois et accroître les revenus.

Sur la période 2013-2017, le Sénégal s'engage à porter le taux de croissance moyen à 6% qui est le niveau de croissance de la zone UEMOA et de ramener le déficit public à un niveau acceptable.

Cette impulsion de la croissance économique reposera sur une compétitivité et une productivité, elles mêmes fortement tributaires d'une amélioration qualitative de l'environnement des affaires.

Certes, le Sénégal dispose d'avantages concurrentiels certains comme la stabilité politique, la solidité de nos institutions, la situation géographique avantageuse, des conditions climatiques très favorables sur la bande côtière du pays, et des infrastructures de télécommunications de qualité.

Mais, ses résultats en matière d'attractivité des Investissements Directs Etrangers restent encore très en-deçà du potentiel réel.

Il est donc urgent de mener à terme les réformes majeures identifiées dans le cadre du dialogue avec le secteur privé sur les politiques publiques.

Je puis déjà vous annoncer que la réforme du Code des Douanes sera finalisée avant fin 2013, afin de mieux soutenir l'entreprise et les opérateurs privés, à travers des procédures et transactions simplifiées et des régimes douaniers plus favorables.

D'ici à 2015, d'autres réformes interviendront pour améliorer le score du Sénégal au classement Doing Business et créer un environnement plus favorable pour le secteur privé.

- Au moins cinq procédures administratives liées à l'investissement privé, notamment le permis de construire dont le guichet unique sera lancé en fin octobre 2013. D'ici 2015, le paiement des impôts, le transfert de propriété, et la création d'entreprises seront automatisés.
- Nous mettrons en place un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié, avec la rénovation et la mise en cohérence des codes des douanes, des mines, des investissements, de l'environnement et des impôts, etc.
- Nous sommes en train de finaliser et d'adopter le nouveau régime juridique des Partenariats Publics Privés (loi Construction-Exploitation-Transfert (CET)).
- Nous comptons améliorer la compétitivité des facteurs de production tels que l'énergie, faciliter l'accès au foncier et au financement, et disposer de ressources humaines qualifiées.

Je veillerai personnellement à la mise en œuvre diligente de ces réformes.

2.1.2 RELEVER LE DEFI DE L'ENERGIE

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Les effets positifs résultant de l'amélioration de l'environnement des affaires doivent être accompagnés du renforcement de la qualité de fourniture de l'énergie qui doit être en quantité suffisante et à un coût abordable.

Ce secteur vital pour notre économie a besoin aujourd'hui de réponses durables pour lever les contraintes fortes liées à un parc dominé par une énergie à 90 % thermique, fortement dépendant du pétrole et générant des coûts élevés de production, en plus de l'imprédictibilité des prix du pétrole.

En dépit des subventions qui pèsent sur les finances publiques, 80 milliards par an, notre électricité reste parmi les plus chères au monde.

Cependant, des améliorations ont été observées depuis un an et demi dans la fourniture de l'électricité, grâce aux efforts consentis dans la consolidation des capacités avec la réhabilitation de centrales et la modernisation progressive du réseau de distribution.

Ces efforts seront poursuivis sur la période 2013-2017, à travers un programme de développement de la production visant à assurer la disponibilité de l'énergie en quantité et en qualité, à des prix supportables pour les sénégalais.

A cette fin, pour renforcer la production, l'option a été prise de recourir à un mix énergétique, avec les sources d'énergie les moins coûteuses comme le charbon, le gaz, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolienne.

Ainsi, des contrats d'achat d'électricité ont déjà été signés avec des investisseurs privés pour la construction d'une centrale à charbon à Sendou d'une puissance de **125 MegaWatt**, et d'une seconde de **300 MW**. Le démarrage de leur production est prévu en 2016. Une troisième centrale de 70 MW prévue à Tobène, entrera en exploitation en fin 2014.

En outre, des accords sont déjà signés pour une production de 80 MW à partir du gaz de la Mauritanie, à compter de 2015.

Des perspectives s'offrent également avec le développement de l'hydroélectricité grâce à la mise en service des centrales hydroélectriques de Felou (**15 MW**) et de Sambagalou (**51 MW**) prévues respectivement en 2013 et 2017.

D'autres conventions sont en cours de négociation pour renforcer l'offre de production.

Notre pays devrait donc disposer d'ici 2017, d'une capacité suffisante pour satisfaire la demande à de meilleurs coûts. Le coût de production du kilowatt/heure qui varie entre 120 et 180 f CFA aujourd'hui, devrait se situer entre 60 et 80 FCFA. Ce qui pourrait générer une baisse des prix au profit des usagers.

Les réseaux de transport et de distribution seront aussi renforcés, en vue de sécuriser l'alimentation et d'améliorer la qualité des services, notamment l'évacuation de l'énergie produite par les nouvelles centrales.

Ces actions seront accompagnées du renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables avec une plus grande diffusion du solaire. L'objectif est d'atteindre 20% de puissance installée en 2017 en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Dans le souci d'une mise en œuvre cohérente de ces actions et de leur durabilité, un plan de restructuration financière et technique de la SENELEC est déjà élaboré, avec un contrat de performance faisant l'objet d'un suivi rapproché.

La sécurisation de notre approvisionnement en produits pétroliers sera assurée à travers le renforcement de nos capacités de stockage et la restructuration de la SAR.

La promotion des services énergétiques est également une condition essentielle pour améliorer les conditions de vie des ménages ruraux et stimuler l'entrepreneuriat rural.

C'est pourquoi, le gouvernement a décidé de porter le taux d'électrification en milieu rural de 25 % en 2012 à 60% en 2017.

Cet objectif devra être atteint avec les projets en cours, notamment avec l'achèvement des concessions d'électrification rurale exécutées dans le cadre de partenariats public/privé, qui prévoient l'accès à l'électricité de **106.000 ménages** d'ici 2015.

2.1.3 ASSEOIR UN SOCLE D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

Monsieur le Président, Honorables Députés

Pour relever le défi de la croissance, il faut également doter notre pays d'infrastructures pour son désenclavement interne et externe par rapport aux pays de la sous-région.

Nos contraintes dans ce domaine sont connues.

Elles sont liées à un réseau routier inégalement réparti et dégradé, un trafic aérien en croissance, mais largement en deçà de son potentiel, avec une compagnie nationale très peu performante.

A cela s'ajoutent un réseau ferroviaire vétuste, de faible densité, mais potentiellement compétitif, une activité portuaire concentrée sur le seul Port de Dakar, contraint par les congestions urbaines alentour et fortement concurrencée par les ports voisins en cours de modernisation.

Il nous faut donc hâter la réalisation d'un vaste programme d'infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires, socles indispensables pour renforcer l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques.

L'enjeu, c'est d'assurer le désenclavement des zones de production et de bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire.

C'est aussi de renforcer l'attractivité et la compétitivité de notre économie, réussir son intégration au marché sous régional et dynamiser ses échanges avec l'extérieur.

Pour accélérer le **désenclavement interne** de notre pays, le Gouvernement a déjà engagé la réalisation de **33 projets** routiers d'un coût global de **627 milliards de FCFA**, pour un linéaire de **940 km** de routes revêtues, avec **7 ponts et ouvrages d'art**.

Toutes ces routes devront être réceptionnées d'ici à 2015.

Ce programme sera complété par de nouveaux projets dont le démarrage est prévu avant fin 2013, pour un linéaire total de **230 km**.

Pour assurer une meilleure connectivité des zones rurales, un programme de **1200 km** de pistes sera engagé dès le mois de novembre prochain, avec une dotation de **10 milliards de FCFA**.

Notre objectif est de réaliser au moins **4000 km** de pistes d'ici 2017 à travers ce programme, qui sera renforcé avec les divers autres projets de pistes en cours.

Le désenclavement des îles du Saloum sera pris en compte avec l'acquisition prévue d'un bac de 100 tonnes pour Foundiougne en 2014.

C'est aussi, à travers le développement de notre réseau ferroviaire, que nous pourrons assurer le désenclavement des parties Nord, Est et Sud du pays et accélérer le développement des ressources minières.

En vue d'une meilleure intégration dans la sous région, il est également retenu, la réhabilitation de la ligne ferroviaire actuelle **Dakar-Tambacounda-Kidira** d'un linéaire de 573 Km, ainsi que la construction d'une nouvelle voie ferroviaire structurante **Dakar-Tambacounda-Kédougou**. Cette nouvelle desserte permettra, outre l'exploitation des mines de fer de la Falémé, celle des mines de Bauxite de Faléa et du fer au Mali.

Ces vastes chantiers figurent, avec la réalisation des trois projets d'**autoroutes Diamniadio-Thiès-Touba, Thiès-Tivaouane**, le programme de construction de 9 ponts, parmi les actions majeures pour une croissance économique soutenue sur le moyen terme.

Ils contribueront à la modernisation des transports urbain, interurbain et sous-régional

Pour leur réalisation, l'Etat compte recourir essentiellement à des partenariats public-privé et des accords de financement longs sont en voie d'être conclus.

S'agissant des équipements et infrastructures maritimes, notre programme comportera la construction de terminaux équipés à Ndakhonga et à Foundiougne, la mise en place d'une chambre froide d'une capacité de 2000 tonnes au port de Ziguinchor.

Le financement de la première phase de ce projet d'un coût de 30 milliards est déjà acquis.

L'Etat engagera dès 2014 le développement du **port de Ziguinchor**, pour un financement de 21 milliards de FCFA. Les travaux consisteront au dragage et au balisage du fleuve Casamance, la mise en place d'une zone hydrocarbure, et la construction d'un Port de pêche à Boudody.

Le **port de pêche de Saint-Louis** sera aussi réhabilité pour une enveloppe de 4 milliards de FCFA, dans le cadre du programme de développement touristique de la ville de Saint-Louis.

S'agissant du **port de Kaolack**, sa réhabilitation est en discussion avec des partenaires stratégiques.

La modernisation du **Port Autonome de Dakar** se poursuit aussi pour renforcer sa compétitivité, par l'amélioration des capacités d'accostage, la réhabilitation et la réalisation de nouveaux terminaux, plateformes logistiques et Wharfs.

Au plan des transports aériens, l'aéroport international Blaise Diagne favorisera l'émergence d'un pôle urbain et économique avec l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio-Thiès-Mbour et la Zone Economique Spéciale Intégrée.

Avec ces investissements, notre pays cultive l'ambition de se positionner comme un hub sous-régional de transport aérien de premier plan. Cette situation sera confortée avec la réhabilitation des aéroports régionaux qui sera entreprise à partir de 2014.

L'émergence d'un second pôle urbain au niveau du lac rose pourra aussi faire de la capitale une métropole plus ouverte pour devenir un hub de services numérique et technologique ainsi qu'une plateforme financière.

L'émergence de ces pôles sera soutenue par le développement de l'économie numérique, un des stimulants pour la croissance et l'emploi. Les retombées du passage de l'audiovisuel analogique au numérique, le développement des télécommunications et de l'internet, favoriseront une meilleure connectivité interne et externe, la réduction de la fracture numérique, ainsi que le développement de nouveaux services à forte valeur ajoutée exportables, à travers des partenariats nationaux et internationaux.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique sera donc finalisée avant la fin de l'année 2013.

Ce vaste programme d'investissement dynamisera l'activité du secteur privé, avec une forte impulsion pour la création d'emplois.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

2.2 DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

2.2.1 LA RELANCE PAR L'AGRICULTURE

Après vous avoir entretenu des éléments indispensables à la relance de l'économie, je souhaite, à présent, aborder les secteurs de production en commençant par l'agriculture qui est placée au cœur de notre stratégie de développement.

L'agriculture, Monsieur le Président, doit trouver dans cet environnement en mutation, les facteurs permettant de stimuler son potentiel de croissance élevé et d'exercer un effet d'entraînement sur le développement des autres secteurs de production.

C'est à travers elle, honorables députés, que des réponses durables pourront être apportées à la pauvreté en milieu rural et à la forte demande d'emplois.

A cet égard, un de nos premiers défis est d'accélérer notre **programme d'autosuffisance alimentaire**, pour soustraire progressivement notre pays des contingences des marchés extérieurs et réduire le déficit structurel de notre balance commerciale.

Nos stratégies pour y parvenir sont : la maîtrise de l'eau, l'accroissement de la productivité des terres et la structuration des filières.

D'ici 2017, l'accent dans le secteur agricole sera mis sur :

- la poursuite de l'autosuffisance alimentaire avec des productions attendues de **1 million de tonnes** de riz blanc, de **200 000 tonnes** de tomate, de **350 000 tonnes** d'oignons et de **40 000 tonnes** de pommes de terre ;
- la restructuration et l'optimisation des performances de la filière arachide pour atteindre une production d'un million de tonnes ;
- et le passage de 25 à 150 fermes agricoles pour stimuler les filières horticoles.

Les investissements seront donc orientés vers la réhabilitation de **14.000 ha** de terres et la réalisation de nouveaux aménagements hydro agricoles sur plus de **33.000 ha** dans les vallées du fleuve et de l'Anambé.

Au delà de ces programmes, il est prévu la valorisation des eaux de ruissellement et souterraines, à travers l'exploitation des bassins de rétention et des forages agropastoraux pour le développement des fermes intégrées.

Pour asseoir les conditions durables de productivité et une agriculture performante, le programme de **reconstitution du capital semencier** sera renforcé, avec un système plus structuré de production et d'approvisionnement en semences certifiées.

A cet effet, l'Etat garantira la sécurisation des semences de pré base à travers l'ISRA, le renforcement des capacités des services techniques nationaux et l'appui à l'émergence d'entreprises semencières privées.

Ce programme permettra la production de **60.000 tonnes** de semences certifiées d'arachides par an, à partir de la campagne 2015. Il prendra également en compte les espèces vivrières : riz, mil, maïs, sorgho, niébé.

Pour élever significativement les niveaux de production agricole, le niveau d'équipement des producteurs sera davantage modernisé et renforcé.

A cette fin, l'Etat vient de signer un programme de coopération pour l'acquisition de plus de 1000 tracteurs et divers équipements agricoles d'une valeur de **42,5 milliards de FCFA**.

Ces efforts complètent ceux du programme d'équipement du monde rural qui a bénéficié d'une dotation de 5 milliards de FCFA en 2013, montant qui sera consolidé chaque année pour rehausser le niveau d'équipement des exploitations familiales.

Il y'a lieu de souligner qu'un réseau national de plus 120 magasins de stockage et de conservation des produits agricoles sera livré avant la fin de l'année 2013. Cela confortera l'organisation des marchés agricoles et la valorisation des produits locaux.

La mise en œuvre de ce programme agricole devrait nous permettre à l'horizon 2017 de réduire notre facture d'importation de riz de **313 milliards de FCFA**, d'assurer un taux de couverture de nos besoins **vivriers à plus de 75%**, et de garantir une production arachidière annuelle de plus d'un million de tonnes.

2.2.2 ELEVAGE

Monsieur le Président, Honorable députés,

Avec l'agriculture, notre élevage se modernise grâce aux efforts engagés dans la stabulation, la création de fermes pilotes et de laiteries modernes.

A moyen terme, l'accent dans ce secteur sera mis sur l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières bétail-viande, lait, aviculture familiale et industrielle, la création des systèmes d'élevage, l'amélioration de la mise à marché et du cadre institutionnel.

Le programme d'action retenu portera sur la reconstitution des réserves et le développement des cultures fourragères, la sécurisation des intrants alimentaires, le renforcement du potentiel génétique des races locales et l'introduction d'innovations technologiques à travers les Centres d'Impulsion et de Modernisation.

Mais, les effets de ce programme ne seront capitalisés, qu'avec la prévention et la réduction des niveaux élevés de mortalité qui affectent le cheptel.

En conséquence, l'Etat engagera un vaste programme de lutte contre les maladies animales pour relever le taux de couverture vaccinale du cheptel de 25% à 80%, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Pour mieux accompagner le développement du secteur, les infrastructures et équipements de transformation, d'abattage et de commercialisation seront renforcés avec de nouveaux parcs à vaccination, la réhabilitation des abattoirs industriels existants, la mise en service des nouveaux abattoirs de Touba et de Mpal, ainsi que l'implantation à Diamniadio d'un abattoir moderne d'envergure nationale d'un coût de 22 milliards de F CFA.

En plus de la réorganisation et de la formation des acteurs, l'Etat appuiera, à travers la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal et le Fonds de Stabulation, l'implantation d'unités industrielles de production et de transformation ainsi que la poursuite de l'autosuffisance en moutons qui demeure une très forte priorité.

Notre cheptel sera également mieux sécurisé à travers la mise en place d'un système de traçabilité et d'identification du bétail, mais également avec les nouvelles sanctions introduites dans la réforme du code pénal auquel s'ajoutera le code pastoral.

2.2.3 ENVIRONNEMENT

Ces programmes agropastoraux iront de pair avec les stratégies de préservation des ressources environnementales, qui vont contribuer à la consolidation des bases pour la sécurité alimentaire et la création de revenus substantiels pour les ménages.

A cet effet, des programmes de création de **5000 emplois verts** seront mis en œuvre, à côtés des projets d'aménagement, de valorisation et d'exploitation des ressources fauniques et ligneuses.

Il est prévu chaque année, de récupérer **10.000 ha de terre**, d'aménager **30.000 ha** de forêts classées et **50.000 ha de forêts** de terroirs.

2.2.4 PECHE

Mr le Président, honorables députés,

La pêche est un secteur fondamental de notre économie, elle occupe près de **600.000 de nos compatriotes en emplois directs et indirects**, notre objectif est d'**accroître sa contribution** dans la création des richesses.

A cet égard, la politique sera axée autour de la maîtrise des capacités de pêche, la régulation de l'accès aux ressources, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

Le secteur engagera dès 2014 la seconde phase d'un programme de près de 10 milliards de FCFA destiné à l'implantation de **19** nouveaux **complexes frigorifiques** et l'acquisition de 61 camions frigorifiques à travers le pays.

Ces investissements et ceux liés à la transformation des produits halieutiques contribueront à renforcer la sécurité alimentaire, faciliter l'accès des populations de toutes les zones du pays au poisson et réduire les pertes post-capture. L'accès au crédit pour la modernisation des outils de travail sera favorisé à travers les mécanismes de financement que je vous décrirai tout à l'heure.

2.2.5 LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Pour mieux dynamiser notre économie et diversifier les sources de la croissance, il est aussi indispensable de stimuler les secteurs à fort potentiel d'exportation.

Je veux parler des mines et phosphates, du tourisme et de l'activité industrielle.

Dans le secteur minier, une nouvelle politique sera élaborée qui aura comme double objectif le respect de l'environnement et la préservation des intérêts stratégiques de notre pays dans les contrats d'exploitation.

En ce qui concerne les grands projets miniers, notamment les gisements de phosphates de Matam et ceux d'or de Kédougou, le gouvernement développera des partenariats avec le secteur privé pour leur mise en exploitation, en veillant tout particulièrement à la préservation des intérêts du Sénégal.

En outre, à la faveur de la sentence rendue récemment par le tribunal arbitral de la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du Sénégal, le gouvernement engagera la recherche de partenaires pour l'exploitation des gisements de fer de la Falémé.

Monsieur le Président,

Nous avons l'ambition de mieux articuler notre politique d'industrialisation au développement de la carte universitaire et de l'enseignement professionnel, aux pôles de croissance, ainsi qu'à la modernisation du secteur informel.

La politique de développement industrielle accordera encore plus de place à la création de nouvelles unités de transformation des produits agropastorales et halieutiques. Il est prévu d'en réaliser 500 unités sur l'ensemble du territoire. Le programme de plateformes multifonctionnelles sera étendu à 1000 unités, dont les 300 premières, financées par nos partenaires, sont en cours d'implantation.

Il faut noter que chaque plateforme crée 4 emplois et polarise 250 femmes organisées en groupements d'affaires..

Monsieur le Président, Des zones industrielles décentralisées comprenant des ateliers polyvalents sont également prévues dans les régions de même que l'implantation d'un parc technologique sur la Petite Côte, avec l'objectif de favoriser la synergie Entreprise-Formation-Recherche-Développement.

2.2.6 TOURISME

Honorables députés, comme vous le savez, le tourisme occupe une place centrale dans notre économie. Pour en faire un des leviers de la croissance et de la création d'emplois nous comptons stimuler le développement de toutes ses opportunités, en renforçant la connectivité aux marchés cibles, et en développant une offre plus attractive, plus diversifiée et répondant aux standards internationaux.

A cet effet, des synergies plus fortes seront développées avec les secteurs de la culture, de l'artisanat et de l'environnement pour capter la demande interne, sous- régionale et internationale.

Des mesures seront ainsi prises pour une revue de la réglementation, un renforcement de qualification de la main d'œuvre et une promotion plus intensive vers les marchés émetteurs.

Un accent particulier sera mis sur l'aménagement des stations touristiques de la Petite Côte, de la Zone Nord et du Delta du Saloum, ainsi que la construction de centres régionaux de formation hôtelière et touristique.

En outre, pour mieux soutenir l'investissement privé un crédit hôtelier sera mis en place pour accompagner les porteurs de projets.

Honorables députés,

C'est en généralisant et en portant à l'échelle les initiatives dont je vous ai parlé sur l'ensemble du pays que le gouvernement compte atteindre l'objectif de 300.000 emplois. Car il faut bien comprendre que les emplois seront générés à travers une économie dynamique et compétitive et c'est notre devoir de faire preuve d'hardiesse et de détermination pour l'émergence économique de notre pays

2.3 LES MOYENS DE FINANCEMENT

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Tous ces programmes dont je viens de vous entretenir nécessitent des moyens et des ressources à mettre à la disposition des acteurs économiques.

Pour relancer la croissance économique et sociale, nous allons recourir à différents leviers.

D'abord, les premiers efforts seront consentis sur les ressources internes, à partir d'un recentrage sur les priorités et d'une optimisation des dépenses. Ce processus est engagé.

En outre, en complément aux concours financiers de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'aux transferts des sénégalais de l'extérieur, l'Etat engagera une stratégie de promotion des investissements plus active.

L'objectif est de stimuler le développement des secteurs porteurs et favoriser la réalisation des projets stratégiques à forte intensité de capital, à travers des fonds privés ou des partenariats public/privé.

Au-delà du financement des investissements publics, l'Etat soutiendra l'émergence des PME, au regard de leur rôle déterminant dans l'économie.

A l'heure où le Sénégal vise l'émergence économique, le taux de financement de l'économie reste limité à 31% du PIB, comparé à ceux des pays émergents qui affichent des niveaux 2 à 3 fois plus élevé.

Les PME qui ne représentent que 16% du portefeuille des banques, restent confrontées à des taux d'intérêt élevés, des offres dominées par les crédits à court terme, peu adaptés à leurs besoins.

Elles sont soumises à des exigences de garanties importantes et à une faiblesse de leurs fonds propres ; ce qui limite leurs capacités à mobiliser des ressources pour faire face à leurs besoins d'investissements.

Pour lever ces contraintes, l'État a mis en place un dispositif de soutien financier à travers le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE), et le Fonds National de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP).

Ainsi, la PME sénégalaise aura l'opportunité de solliciter un crédit auprès de la BNDE ou du FONSIS et pourra obtenir des garanties du FONGIP.

La BNDE mobilisera, dès le démarrage de ses activités en janvier 2014, toutes les potentialités offertes par son dispositif institutionnel d'appui aux PME.

Elle jouera un rôle de plateforme d'intégration de services d'appui pour faciliter les démarches de ses clients, identifier les services les plus adaptés à leurs besoins et exploiter toutes les possibilités de synergie avec les différentes structures d'appui.

La problématique des ressources longues indispensables au financement de l'investissement stratégique que connaissent les entreprises sera prise en charge par le FONSIS qui accompagnera les privés nationaux dans les partenariats avec les investisseurs étrangers. Il facilitera également l'accès au financement des PME-PMI. A cet effet, il mettra en place un fonds particulier qui servira à des prises de participation dans le capital des PME présentant un potentiel de développement intéressant, avec un fort taux de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Les synergies entre l'ADEPME, l'Agence pour la Promotion des Exportations, la Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat, permettront de mobiliser davantage de ressources et d'assurer l'accompagnement des PME grâce à des lignes de financement préférentielles.

Les ressources de la Caisse des Dépôts et Consignations renforceront ce dispositif d'appui au financement des PME.

Ces instruments qui développeront des synergies avec les systèmes financiers décentralisés vont également soutenir de jeunes porteurs de projets et opérateurs privés.

A la faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires induites par les réformes, les activités du secteur privé seront également stimulées par la commande publique et la participation dans la réalisation des grands chantiers d'investissements. Il reste entendu,

honorables députés, que la préférence nationale s'accompagnera d'une bonne exécution de la commande publique, tant du point de vue de la qualité du travail fourni que du respect des délais de livraison.

3 RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

3.1 REFORME DE LA JUSTICE

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je voudrais à présent aborder le **troisième axe** de mon intervention en évoquant les réformes majeures pour consolider l'Etat de droit, et une gouvernance locale permettant de donner plus d'impulsion au développement des terroirs.

Le premier chantier de réforme est celui de la justice.

En effet, pour un Etat de droit et une gouvernance à la hauteur de nos ambitions, il est indispensable de renforcer le système judiciaire.

Son organisation sera donc revue, avec la mise en place des Tribunaux de grande instance et des Tribunaux d'instance, en remplacement des tribunaux régionaux et départementaux.

Cette évolution de la carte judiciaire s'accompagnera d'une redéfinition du système de répartition des compétences des juridictions, en vue de garantir la célérité dans le traitement des affaires et une véritable justice de proximité.

Elle sera également marquée par l'accélération de l'informatisation et la mise en réseau de la chaîne judiciaire, pour une réduction significative des délais de délivrance des décisions de justice et autres actes judiciaires.

La consolidation d'un statut protecteur des magistrats, autre préoccupation majeure, a été bien prise en compte.

Ainsi, la nouvelle loi organique prévoit une augmentation du nombre de magistrats élus au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), avec l'intégration de quatre membres élus pour deux ans renouvelables par les collèges de magistrats dans la composition du Conseil.

La réforme du système judiciaire renforcera aussi la garantie de la protection des libertés individuelles.

C'est le sens des projets de réforme du code pénal et du code de procédure pénale qui seront finalisés et soumis à l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année 2013.

Cette refonte de l'arsenal répressif est dictée par une volonté d'assurer une meilleure protection des droits et libertés individuels, l'aggravation des peines en matière de vol de bétail et la répression plus sévère de la délinquance économique ainsi que l'escroquerie foncière qui est devenue un véritable fléau.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, les juridictions seront abritées dans des structures plus fonctionnelles, avec la réception des locaux des Cours d'Appel de

Thiès et Kaolack en novembre 2013 et de celles de Saint-Louis et Ziguinchor en 2015. Une nouvelle école nationale de la magistrature sera également construite d'ici 2015.

Par ailleurs, pour faire face à la croissance de la population carcérale, et dans le souci d'améliorer les conditions de détention, les maisons d'arrêt seront réhabilitées et un établissement pénitentiaire moderne de 1500 places sera construit à Sébikotane. Le même site abritera également une école nationale d'administration pénitentiaire.

3.2 GOUVERNANCE LOCALE : ACTE III DE LA DECENTRALISATION

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Une autre réforme majeure dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance sera la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation.

Après la réforme de 1972 créant la communauté rurale et celle de 1996 portant régionalisation, c'est un nouveau pas qui est posé vers plus d'équité sociale et territoriale, pour l'élimination progressive des disparités entre les villes et les campagnes et le renforcement des pouvoirs locaux qui se fera à travers la communalisation intégrale et l'érection du département en collectivité locale, avec le maintien des compétences et des limites actuelles des collectivités locales. Toutes les communautés rurales deviendraient ainsi des communes et les départements auraient le statut de collectivités locales. Ce qui permettra une gestion de proximité des besoins de développement des populations et le renforcement de la démocratie locale

Les projets de texte vous seront soumis très prochainement, avec pour objectif de finaliser la première phase du processus avant les élections locales de l'année prochaine.

Monsieur le Président, Honorables députés, il nous faut un consensus large et fort sur cette question essentielle, pour bâtir un modèle de développement plus apte à venir à bout des injustices sociales.

C'est l'occasion de se féliciter de la large adhésion à la réforme des nombreux acteurs de la vie publique suite aux consultations menées la semaine dernière par son Excellence le Président de la République Macky Sall.

Les avis et réflexions recueillis seront pris en compte et un comité de suivi permanent de la mise en œuvre de la réforme sera créé qui permettra de continuer ce dialogue qui va dans le sens du renforcement de notre démocratie.

3.3 SECURITE

Monsieur le Président, Honorables Députés,

l'Etat garde également le souci de protéger les citoyens et de développer une gouvernance sécuritaire de proximité, c'est tout le sens de l'agence de sécurité de proximité qui assistera les forces de sécurité dans la prévention de la délinquance et le vol de bétail mais également dans la promotion des comportements citoyens. Afin de lutter efficacement contre le grand banditisme, des opérations communes entre les différentes forces de sécurité permettront de combattre plus efficacement les crimes et délits qui troublent le sommeil de nos concitoyens.

L'Etat a également le souci de protéger nos frontières. En effet, notre pays évolue dans un contexte sous-régional marqué par une certaine instabilité, liée à l'émergence de réseaux organisés menaçant l'intégrité des pays.

A cet égard, le maillage sécuritaire du territoire national sera poursuivi et les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité renforcées.

C'est le moment de vous parler de la verte Casamance, et de souhaiter un retour à une paix rapide et définitive dans cette belle et généreuse région, qui doit occuper une place déterminante dans le développement de notre pays. Il me plaît déjà d'indiquer qu'au-delà des projets de désenclavement et de développement qui y sont en cours, la région bénéficiera d'un nouveau projet « pôle de croissance » d'un montant de 20 milliards de FCFA pour mieux accompagner son essor économique.

Monsieur le Président,

Je voudrais réaffirmer solennellement ici la volonté et l'engagement de son Excellence le Président de la République Macky Sall d'ouvrir des négociations franches et sincères avec le MFDC afin d'établir la paix définitive en Casamance.

3.4 COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Au plan de la politique étrangère, le Gouvernement poursuivra les choix et orientations tels que définis par le Président de la République. Il s'agira d'élargir et de renforcer le cercle de nos amitiés et de mettre en œuvre une vigoureuse diplomatie économique, une diplomatie de bon voisinage et de paix, une diplomatie de promotion et de protection de la Diaspora sénégalaise, une diplomatie de souveraineté nationale, une diplomatie d'intégration économique, une diplomatie au service de la solidarité africaine et internationale.

A cet effet, nous veillerons à rendre plus productives nos représentations diplomatiques et consulaires, à faire en sorte que nos Ambassadeurs et nos Consuls généraux soient d'abord au service de nos compatriotes, de nos concitoyens de la diaspora. A cet égard, il nous faudra améliorer la qualité des services et l'accueil ainsi que la célérité dans la fourniture des documents administratifs dont l'importance est capitale lorsque l'on vit dans un pays étranger.

Nos ambassades devront également être au contact du monde des affaires et de la finance ainsi qu'avec les milieux économiques de leurs juridictions respective, pour en sus de la mobilisation de l'Aide publique au Développement, attirer les investissements directs étrangers vers les secteurs fondamentaux de notre économie : infrastructures, agriculture, l'énergie, mines, finance, services, promotion touristique et culturelle ,les transferts de technologie.

Notre engagement dans ce sens devra continuer de se traduire par des rencontres politiques de haut niveau, la tenue régulière des Commissions Mixtes de Coopération, des Comités techniques de suivi, l'organisation de Forums des Affaires, la réalisation de chantiers régionaux qui permettront de renforcer la dynamique de croissance, en apportant des solutions supplémentaires et durables à la crise énergétique, à nos problèmes d'approvisionnement sécurisé en eau potable, à notre projet d'autosuffisance et de sécurité alimentaires.

C'est dans cette perspective qu'il faut situer la tenue du 15ème Sommet de la francophonie prévu en 2014 dans notre pays. Ce sommet sera une nouvelle occasion, pour cette communauté de destin, partageant une langue et des valeurs universelles, d'explorer de nouvelles voies pour faire face aux bouleversements géopolitiques, géoculturels et géoéconomiques.

RENOVATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GOUVERNANCE

Monsieur le Président,

Notre action reposera sur les principes de bonne gouvernance et l'amélioration de la qualité du service public.

Dans cette perspective, à la suite de l'audit physique et biométrique des agents de l'Etat, le statut général des fonctionnaires ainsi que le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires seront révisés, pour répondre aux exigences d'une administration moderne.

Le Gouvernement s'est déjà engagé dans la réalisation d'une « Etude sur le système de rémunération au sein de l'Administration publique ».

Les conclusions, qui seront disponibles dans le courant de l'année 2014, permettront de mettre en place un système de rémunération plus approprié, récompensant davantage l'effort et le mérite.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de toutes ces mesures, il nous faut réunir les conditions d'un dialogue social fécond, fondé sur la confiance mutuelle et l'appréciation objective des attentes et des possibilités respectives de chaque partenaire (Etat, employeurs, travailleurs). A cet égard, nous engagerons la promotion d'un pacte social, fondé sur les valeurs que nous avons en partage : le sens du devoir et des responsabilités, le respect de la parole donnée.

C'est dans cette optique qu'il faut situer l'organisation prochaine de la Conférence sociale et la création du Haut Conseil du Dialogue social.

L'objectif est d'approfondir les concertations entre l'Etat et les partenaires sociaux, afin d'instaurer un environnement social propice à la compétitivité des entreprises et au respect des droits des travailleurs.

Il nous revient également de relever le défi majeur de combiner une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses avec une allocation plus efficiente des ressources.

Pour une grande efficacité de la dépense publique, nos administrations internaliseront la culture de la gestion axée sur les résultats. Ainsi, elles seront mieux préparées à fournir les services de qualité attendus par les populations, avec célérité. Aujourd'hui, les retards récurrents observés dans l'exécution des projets et programmes constituent autant de sources de surcoûts et de gaspillage de ressources pour l'Etat, en plus de différer l'atteinte de nos objectifs de développement.

Les départements ministériels engageront donc des programmes de formation pour le renforcement de leurs capacités internes en matière de passation des marchés et d'exécution des contrats.

Le processus consensuel de révision du code est d'ailleurs en cours, pour concilier les meilleures conditions de transparence et de célérité dans l'exécution de la commande publique.

En outre, le gouvernement engagera les mesures nécessaires pour assurer le contrôle de l'action publique et la réédition des comptes, avec un suivi plus strict de l'exécution des recommandations des rapports des corps de contrôle de l'Etat. .

Toutes les mesures seront également prises pour renforcer les mécanismes judiciaires et administratifs de lutte contre la délinquance financière.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Honorables députés,

A travers la feuille de route que je viens de décliner devant vous, j'ai fait le choix de vous entretenir de réalisations concrètes sur lesquelles le Gouvernement s'engage d'ici 2017.

C'est le choix de la transparence, dicté par le souci de rendre nos actions plus lisibles, pour permettre à tout citoyen de mesurer, à chaque échéance, le niveau de satisfaction de ses attentes. C'est un choix fondé sur notre engagement de tenir aux sénégalais à tout moment un discours de vérité.

Est ce que tout sera fait tout de suite ? Non, il nous faudra étaler nos efforts dans le temps et être patient. Est ce que cela sera facile, non ! Il nous faudra opérer des ruptures qui bousculeront quelques unes de nos habitudes et ce ne sera pas toujours aisé.

Mais, par le dialogue responsable, nous pouvons bâtir des consensus forts qui nous permettront de placer les intérêts du Sénégal, les intérêts de tous les sénégalais, ceux des villes, des villages, de la banlieue ou de la diaspora au cœur de nos démarches respectives.

En résumé et pour conclure, Monsieur le Président, Honorables députés, je voudrais vous dire que notre projet économique et social a pour ambition de placer le citoyen sénégalais au cœur de son action. Nous comptons soutenir de manière volontariste nos compatriotes les plus vulnérables, en faisant de l'accès aux services sociaux de base une réalité pour tous. A cet effet, des réalisations majeures sont attendues dans tous les secteurs.

Nous allons porter des réformes importantes dans l'environnement des affaires et au sein de notre Administration, en vue d'accélérer la croissance de l'économie, assurer la création massive d'emplois et générer des revenus plus importants pour les ménages.

Notre souci permanent sera celui de la performance et de l'efficacité, performance dans notre capacité de répondre aux attentes sociales, efficacité des dépenses, efficacité dans la conduite des actions, avec un suivi rapproché de l'exécution de nos engagements. Comme je l'ai dit, un dialogue régulier sera entretenu avec le Parlement sur l'exécution des politiques et la gestion des finances publiques.

Des mécanismes de dialogue et de partage faciliteront l'accès à l'information des citoyens sur la conduite des politiques publiques, afin de rendre effectif le principe de redevabilité.

Dans le même sillage, le gouvernement s'engage à mieux accompagner la presse, pour son rôle déterminant et responsable dans le renforcement de notre démocratie. Avec le code de la presse qui sera soumis à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année, des avancées significatives sont attendues pour une professionnalisation du secteur, l'amélioration des conditions de travail des acteurs et des entreprises de presse.

Mais, Honorables députés ce projet a besoin, pour réussir, de s'appuyer sur une citoyenneté plus active, plus exigeante, mais également plus **responsable**.

Il n'y a aujourd'hui d'autres alternatives sérieuses que de travailler, travailler d'arrache-pied et souvent dans l'urgence, tout en construisant les bases solides pour l'avenir. C'est le défi que compte relever le gouvernement.

En réalité, Monsieur le Président, le travail est un acte de foi tel que nous l'enseignent nos religions. C'est seulement à travers le travail, l'organisation, la discipline et la rigueur que les grandes Nations se sont construites. Et c'est à travers le travail, l'organisation, la discipline et la rigueur que le Sénégal se construira.

Monsieur le Président, Honorable députés,

Nous le savons, notre feuille de route continuera de s'exécuter dans un contexte de défis, mais aussi un contexte d'opportunités à saisir. En effet, nous appartenons à un monde globalisé, où plus rien n'est acquis d'avance.

Mais, c'est ce qui rend notre mission encore plus exaltante !

Ce pays, notre pays, le Sénégal, nous le bâtirons nous-mêmes, personne ne le fera à notre place et il est de notre devoir de léguer à nos enfants un Sénégal meilleur, un Sénégal de progrès et de paix.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Aujourd'hui, plus qu'hier encore, nous avons notre destin en main. Qu'Allah, dans Sa miséricorde divine, guide nos actions et leur insuffle sa Grâce infinie pour que notre cher Sénégal retrouve une place de choix au sein des nations prospères.

Je vous remercie de votre bien aimable attention